

REGLEMENT pour les nominations et le cursus des chefs de piste cycle libre SHF

- I. Inscription sur la liste des chefs de piste du circuit cycle libre SHF : la demande d'inscription ne pourra se faire jusqu'au **23 février 2021 au plus tard**.
- II. En aucun cas les inscriptions ne seront prises en compte après cette date
- III. Validation de l'inscription : l'inscription sur la liste des chefs de piste agréés cycle libre sera effective sous réserve des 2 conditions suivantes :
  - Participation à la journée de formation (obligatoire tous les 2 ans)
  - Participation comme assistant d'un chef de piste agréé cycle classique sur un concours SHF ou FFE (une fiche d'évaluation donnant un avis favorable ou défavorable à la nomination sera établie à l'issue du stage)
- IV. L'inscription est accessible à tout chef de piste de niveau candidat national et au-dessus ayant été titulaire au minimum 3 fois sur des concours de niveau minimum amateur au cours des 3 dernières années.
- V. Le maintien sur la liste des chefs de pistes agréés cycle libre sera dépendant des 3 conditions suivantes :
  - Participation à la journée de formation annuelle minimum tous les 2 ans
  - Être titulaire au moins 3 fois sur les 3 dernières années
  - Répondre tous les ans à un examen en ligne sur le règlement SHF

**Tous les chefs de piste agréés cycle classique sont obligatoirement agréés cycle libre**